



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 MARS 2026

Date de la convocation : 19.02.2026

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 04/03/2026 et publication du 05/03/2026.

L'an deux mille vingt-six le 03 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN (BOUTIER).

Pouvoirs (8) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Claude ALLAIRE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Carine MENAGE, Patricia METERREAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Françoise RACHET donne pouvoir à Françoise FARCY, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU.

Absents (17) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Patricia METERREAU, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Marie PETITJEAN, Solène MOSSBACH, Mathilde ESTADIEU, Charles ROBIN, Karine BORDEAU.

D01_03_03_2026 : RENOUELEMENT_MATERIEL_CULTUREL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif 2026 du PETR ;

CONSIDERANT que le PETR gère un parc matériel dédié aux actions culturelles et patrimoniales (matériel son et lumières, praticables, etc.) ;

CONSIDERANT qu'un inventaire exhaustif a été réalisé, identifiant l'état des équipements, leur historique d'utilisation et les besoins de maintenance ou remplacement ;

CONSIDERANT que ce diagnostic propose un plan de renouvellement ciblé, priorisant les investissements selon l'intensité d'usage et dans la limite du budget vu au DOB 2026 (8 000 € maximum) ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Article 1 : Approuve le plan de renouvellement du matériel culturel tel que présenté en séance.

Article 2 : Autorise les dépenses dans la limite de 8 000 € inscrits au budget DOB 2026.

Article 3 : Autorise Mme la Présidente à signer les actes nécessaires à l'exécution.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 MARS 2026

Date de la convocation : 19.02.2026

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 04/03/2026 et publication du 05/03/2026.

L'an deux mille vingt-six le 03 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN (BOUTIER).

Pouvoirs (8) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Claude ALLAIRE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Carine MENAGE, Patricia METERREAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Françoise RACHET donne pouvoir à Françoise FARCY, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU.

Absents (17) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Patricia METERREAU, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Marie PETITJEAN, Solène MOSSBACH, Mathilde ESTADIEU, Charles ROBIN, Karine BORDEAU.

D02_03_03_2026 : PLAN_D' ACTIONS_PAT_V1

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le PCAET du territoire ;

CONSIDERANT la présentation de la première version (V1) du plan d'action PAT, s'appuyant sur la concertation des habitants, enquêtes consommateurs, échanges avec Equip'Âges de Sud Sarthe, travaux TETRAE-PRESENCE et appels à projets ;

CONSIDERANT que le plan s'articule autour de 5 axes (gouvernance, agriculture durable, transition alimentaire, sensibilisation, RHD), avec enjeux clés (alimentation locale/saine, agriculture durable, anti-gaspillage, articulation PCAET) ;

CONSIDERANT que cette V1 évoluera à la suite de la seconde concertation du 4 mars 2026 avec professionnels agricoles et alimentaires ;

LE COMITÉ SYNDICAL, après échanges,

Article 1 : Valide la première mouture (V1) du plan d'action PAT Pays Vallée du Loir tel que présenté.

Article 2 : Invite à poursuivre la concertation et à finaliser la V2.

Article 3 : Autorise Mme la Présidente à signer les actes liés.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 MARS 2026

Date de la convocation : 19.02.2026

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 04/03/2026 et publication du 05/03/2026.

L'an deux mille vingt-six le 03 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN (BOUTIER).

Pouvoirs (8) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Claude ALLAIRE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Carine MENAGE, Patricia METERREAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Françoise RACHET donne pouvoir à Françoise FARCY, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU.

Absents (17) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Patricia METERREAU, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Marie PETITJEAN, Solène MOSSBACH, Mathilde ESTADIEU, Charles ROBIN, Karine BORDEAU.

D03_03_03_2026 : NATURA_2000_CARRIERE_SOUTERRAINE_VOLONIERE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 5200651 ;

CONSIDERANT le lancement d'une MAPA close le 30 janvier 2026 pour prestations intellectuelles (conservation chiroptères, gestion enjeux souterrains, coordination post-effondrement 2025) ;

CONSIDERANT l'examen par la CAO du 13 février 2026 de l'unique offre du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire (SIRET 809 440 654 00071), notée 100/100, économiquement la plus avantageuse à 6 000 € HT (7 200 € TTC) ;

CONSIDERANT la conformité des pièces administratives et l'expertise reconnue du CEN (animateur depuis 2003) ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Article 1 : Approuve l'attribution du marché au CEN des Pays de la Loire pour 6 000 € HT.

Article 2 : Autorise Mme la Présidente à signer les actes correspondants.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 MARS 2026

Date de la convocation : 19.02.2026

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 04/03/2026 et publication du 05/03/2026.

L'an deux mille vingt-six le 03 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN (BOUTIER).

Pouvoirs (8) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Claude ALLAIRE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Carine MENAGE, Patricia METERREAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Françoise RACHET donne pouvoir à Françoise FARCY, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU.

Absents (17) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Patricia METERREAU, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Marie PETITJEAN, Solène MOSSBACH, Mathilde ESTADIEU, Charles ROBIN, Karine BORDEAU.

D04_03_03_2026 : SEM_EnR_POURSUITE_PROCESS

VU le Code général des collectivités territoriales (art. L.2224-32 et L.2253-1) ;

VU l'étude de phase 1 du cabinet SEBAN Avocats ;

VU la note DTC-02/2026 de la Fédération des EPL ;

CONSIDERANT que l'étude confirme l'absence actuelle de compétence EnR spécifique au PETR ou EPCI, limitant l'intervention à coordination/planification (SCoT, PCAET) ;

CONSIDERANT que 33/57 communes (représentant 53 121 hab.) ont délibéré favorablement pour transfert EPCI, avec instruction préfectorale en cours ;

CONSIDERANT les préconisations (modification statutaire fine, premier plan d'affaires pour juillet, actionnariat privé, projets pilotes PV) et la jurisprudence CAA Nantes 19/04/2024 validant les pouvoirs transversaux ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Article 1 : Valide la poursuite de l'action au niveau du Pays (coordination, plan d'affaires, recherche actionnariat privé, identification projets pilotes).

Article 2 : Autorise Mme la Présidente à engager les actions associées à la mise en œuvre de cette SEM EnR locale, afin de proposer une première version de plan d'affaires aux élus dès le mois de juillet.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 MARS 2026

Date de la convocation : 19.02.2026

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 04/03/2026 et publication du 05/03/2026.

L'an deux mille vingt-six le 03 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN (BOUTIER).

Pouvoirs (8) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Claude ALLAIRE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Carine MENAGE, Patricia METERREAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Françoise RACHET donne pouvoir à Françoise FARCY, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU.

Absents (17) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Patricia METERREAU, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Marie PETITJEAN, Solène MOSSBACH, Mathilde ESTADIEU, Charles ROBIN, Karine BORDEAU.

D05_03_03_2026 : ETAT_CONSOMMATION_REALISATION_CREDITS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du comité syndical n°06_01_04_2026 en date du 1er avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et qu'il a pour objectifs de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ;

CONSIDERANT qu'en raison d'un problème technique impactant la solution logicielle du Trésor public, le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2025 ne peut être présenté dans sa version définitive ;

CONSIDERANT qu'un état de consommation et de réalisation des crédits arrêté au 31 janvier 2026 est néanmoins soumis à l'approbation du comité syndical actuel, avec l'engagement de voter le CFU définitif avant le 30 juin 2026 par le comité syndical nouvellement élu à la suite des prochaines élections municipales et intercommunales ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Article 1 : Constate l'état de consommation et de réalisation des crédits au 31/01/2026 du PETR Pays Vallée du Loir pour l'exercice 2025, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Objet	Montant (€)
Total des dépenses	1 058 052,05
Total des recettes	1 095 443,15
Résultat antérieur reporté	51 153,46
Résultat de clôture	88 544,56

Section d'investissement :

Objet	Montant (€)
Total des dépenses	52 278,00
Total des recettes	91 699,30
Résultat antérieur reporté	479 147,13
Résultat de clôture	570 846,43

Article 2 : Reconnaît la sincérité provisoire des restes à réaliser.

Article 3 : Le compte financier unique définitif sera soumis à l'approbation du comité syndical nouvellement élu avant le 30 juin 2026, dès résolution du problème technique affectant la solution logicielle du Trésor public.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 5 : La Présidente du PETR Pays Vallée du Loir et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération. La présente délibération sera transmise au comptable public et publiée conformément aux dispositions légales.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 MARS 2026

Date de la convocation : 19.02.2026

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 04/03/2026 et publication du 05/03/2026.

L'an deux mille vingt-six le 03 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN (BOUTIER).

Pouvoirs (8) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Claude ALLAIRE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Carine MENAGE, Patricia METERREAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Françoise RACHET donne pouvoir à Françoise FARCY, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU.

Absents (17) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Patricia METERREAU, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Marie PETITJEAN, Solène MOSSBACH, Mathilde ESTADIEU, Charles ROBIN, Karine BORDEAU.

D06_03_03_2026 : AFFECTATION_RESULTAT_PROVISOIRE_2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 ;

VU l'instruction M57 ;

CONSIDERANT que le résultat N-1 doit être affecté lors du BP, prioritairement en investissement ;

CONSIDERANT que l'état de réalisation et consommation des crédits a été délibéré et permet de déterminer un résultat qui est adopté provisoirement, l'affectation étant provisoire et intégrée au BP 2026 sous réserve de confirmation du CFU avant le 30 juin 2026 ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Article 1 : Affecte le résultat 2025 comme suit :

- Investissement (compte 001) : 570 846,43 € ;
- Fonctionnement (compte 002) : 88 544,56 €.

Article 2 : Approuve les résultats 2025 et leur affectation provisoire, reprise au BP 2026.

Article 3 : Autorise Mme Béatrice Latouche, présidente, à accomplir les formalités liées à cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Article 5 : Mme la Présidente et le comptable public de Montval-sur-Loir sont chargés de l'exécution.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 MARS 2026

Date de la convocation : 19.02.2026

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 04/03/2026 et publication du 05/03/2026.

L'an deux mille vingt-six le 03 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN (BOUTIER).

Pouvoirs (8) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Claude ALLAIRE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Carine MENAGE, Patricia METERREAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Françoise RACHET donne pouvoir à Françoise FARCY, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU.

Absents (17) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Patricia METERREAU, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Marie PETITJEAN, Solène MOSSBACH, Mathilde ESTADIEU, Charles ROBIN, Karine BORDEAU.

D07_03_03_2026 : PARTICIPATIONS_CC_2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le BP 2026 ;

VU le courrier reçu de l'intercommunalité Loir Lucé Bercé le 02 mars 2026 ;

CONSIDERANT l'adoption du BP 2026 intégrant les participations en recettes ;

CONSIDERANT le maintien au niveau 2025 malgré baisse population INSEE 2025, avec mutualisation SIG Pays Fléchois (7 465,03 €/EPCI), représentant les valeurs suivantes :

Communauté de communes	Population 2025	Participation niv. 1 (€)	SIG (€)	Total (€)
Sud Sarthe	22 523	123 721,96 (~5,50€/hab)	7 465,03	131 186,99
Loir Lucé Bercé	23 136	131 119,96 (~5,67€/hab)	7 465,03	138 584,99
Pays Fléchois	26 942	147 587,36 (~5,48€/hab)	7 465,03	155 052,39
Total	72 601	402 429,28 (~5,54€/hab)	22 395,09	424 824,37

CONSIDERANT que cette participation devra être revue pour l'exercice 2027, au regard d'une équité territoriale concernant les 3 EPCI sur une même structure de mutualisation qu'est le PETR à la suite du courrier reçu de la communauté de communes Loir Lucé Bercé le 02/03/2026 ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Article 1 : Fixe les participations 2026 comme ci-dessus, appelées en avril, juin et septembre.

Article 2 : Autorise Mme Béatrice Latouche à accomplir les formalités liées à cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Article 4 : Mme la Présidente et le comptable public de Montval-sur-Loir sont chargés de l'exécution

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 03 MARS 2026

Date de la convocation : 19.02.2026

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 04/03/2026 et publication du 05/03/2026.

L'an deux mille vingt-six le 03 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (26) : Claude ALLAIRE, Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU DE LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Myriam MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN (BOUTIER).

Pouvoirs (8) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Claude ALLAIRE, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Carine MENAGE, Patricia METERREAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Françoise RACHET donne pouvoir à Françoise FARCY, Hervé RONCIERE donne pouvoir à Galiène COHU.

Absents (17) : Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Guy LECLERC, Marc LESSCHAEVE, Patricia METERREAU, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Philippe TOURNADRE.

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE, Françoise MASSE.

Assistaient aussi à la réunion : Marie PETITJEAN, Solène MOSSBACH, Mathilde ESTADIEU, Charles ROBIN, Karine BORDEAU.

D08_03_03_2026 : BUDGET_PRIMITIF_2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le débat d'orientations budgétaires du 3 février 2026 ;

VU l'instruction M57 ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme la Présidente et les délibérations associées (CFU provisoire, résultat, participations) ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Article 1 : Approuve le budget primitif 2026 du PETR Pays Vallée du Loir.

Article 2 : Autorise Mme Béatrice Latouche à accomplir toutes formalités liées à l'exécution du présent budget.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Article 4 : Mme la Présidente et le comptable public de Montval-sur-Loir sont chargés de l'exécution.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

PETR Pays Vallée du Loir - PETR PAYS VALLEE DU LOIR

03/03/2026 15:15 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A Vaas, le 03/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Vaas, le ...03/03/2026.....

Les membres du Comité syndical,

Votes

Nombre de membres en exercice :	43
Nombre de membres présents :	26
Nombre de suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 19/02/2026

Signataire

Claude ALLAIRE

Mickaël ALLARD

Jean-Claude BOIZIAU

Michelle BOUSSARD

François BOUSSARD

Francis BOUSSION

Michel CHALIGNÉ

Nicolas CHAUVIN

Galiène COHU

Sylviane DELHOMMEAU

Gwénaél DE SAGAZAN

Catherine DONNÉ

Stéphanie DUBOIS-GASNOT

The block contains handwritten signatures in blue ink corresponding to the list of signatories on the left. The signatures are arranged vertically, with some overlapping. The first signature is clearly legible as 'C. Allaire'. The last signature is more complex and stylized.

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

PETR Pays Vallée du Loir - PETR PAYS VALLEE DU LOIR

03/03/2026 15:15 Page 2 / 3

Signataire

Pascal DUPUIS

Françoise FARCY

Nadine GRELET-CERTENAIS

Vincent GRUAU

Jean-Pierre GUICHON

Émile GUILLON

Laurent HUBERT

Béatrice LATOUCHE

Yves LE BOUFFANT

Thierry LECERF

Guy LECLERC

Joël LELARGE

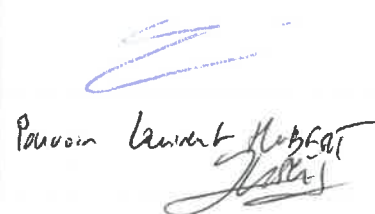
Marc LESSCHAEVE

Ghislaine LEVIAU

Christophe LIBERT

Carine MÉNAGE

Patricia METERREAU



ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

PETR Pays Vallée du Loir - PETR PAYS VALLEE DU LOIR

03/03/2026 15:15 Page 3 / 3

Signataire

Myriam MARTINEAU

Pierre OUVRARD

Dominique PAQUET

Dominique PETER

Jérôme PREMARTIN

Françoise RACHET

Marie-France REYMOND

Lydia ROBINEAU

Hervé RONCIERE

Antony ROUSSEAU

Eric SALMON

Philippe TOURNADRE

Monique TROTIN

The block contains ten handwritten signatures in blue ink, arranged vertically. The signatures are: 1. Myriam Martineau (cursive, 'Martineau' visible), 2. Pierre Ouvrard (cursive, 'Ouvrard' visible), 3. Dominique Paquet (cursive, 'Paquet' visible), 4. Dominique Peter (cursive, 'Peter' visible), 5. Jérôme Premartin (cursive, 'Premartin' visible), 6. Françoise Rachet (cursive, 'Rachet' visible), 7. Marie-France Raymond (cursive, 'Raymond' visible), 8. Lydia Robineau (cursive, 'Robineau' visible), 9. Hervé Roncière (cursive, 'Roncière' visible), 10. Antony Rousseau (cursive, 'Rousseau' visible).

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/03/2026, et de la publication le 06/03/2026.

A Vaas, le 03/03/2026